



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Offices

Question écrite n° 64968

Texte de la question

M Patrick Balkany attire l'attention de M le secrétaire d'Etat aux anciens combattants et victimes de guerre sur le démantèlement de l'Office national des anciens combattants. Sous le prétexte d'améliorer les conditions de fonctionnement de l'ONAC, une véritable politique de démantèlement est engagée depuis quelques mois. Entamée par une délocalisation aussi inutile que bien d'autres, elle s'est poursuivie par un projet de loi modifiant les conditions d'attribution de la carte de combattant remettant en cause les compétences de cet organisme dans ce domaine. Aujourd'hui, un certain nombre de mesures sont arrêtées qui transfèrent les responsabilités de cet établissement public au bénéfice du secrétaire d'Etat, sans que son conseil d'administration ait été consulté. Vide de toute substance, il ne restera plus alors qu'à entériner sa disparition. Les anciens combattants s'élèvent avec détermination contre une politique scandaleuse et inadmissible. Il le prie donc de geler sans tarder ces décisions choquantes et de confirmer sans ambiguïté l'Office national des anciens combattants dans la plénitude de ses fonctions.

Texte de la réponse

Reponse. - Le secrétaire d'Etat aux anciens combattants et victimes de guerre a engagé depuis 18 mois son ministère dans un processus de modernisation qui s'est traduit tout d'abord par le regroupement à Caen des services compétents en matière de reconnaissance de droits. D'autre part, il a souhaité que les services départementaux de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre demeurent responsables de la gestion des procédures déconcentrées d'attribution des cartes, à l'échelon desquelles sont prises 95 p 100 des décisions. Enfin, la mise en œuvre du fonds de solidarité a été confiée à l'office, qui a vu ainsi sa mission d'action sociale renforcée. Pour 1993, le secrétaire d'Etat aux anciens combattants et victimes de guerre a obtenu que la subvention de fonctionnement versée à l'office national progresse de 8,65 p 100 pour s'établir à plus de 210 millions. Il n'y a donc aucune volonté de démanteler l'office.

Données clés

Auteur : [M. Balkany Patrick](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64968

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : anciens combattants et victimes de guerre

Ministère attributaire : anciens combattants et victimes de guerre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 décembre 1992, page 5484